

RÉSOLUTION N° 496

PARTENARIAT STRATÉGIQUE IICA - CATIE

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Vingt-huitième Réunion ordinaire,

VU:

Le document IICA/CE/Doc. 526(08), «Progrès accomplis dans les activités conjointes de l'IICA et du CATIE »;

CONSIDÉRANT :

Que, depuis plus de trois décennies, ces deux institutions mènent des activités conjointes afin de développer l'agriculture et la vie rurale et qu'elles s'appuient l'une l'autre par diverses actions à caractère technique, financier et administratif et que cette coopération a été mise en œuvre dans le cadre juridique existant et dans des domaines d'intervention clairement différenciés, conformément à la nature de chaque organisme et aux fins auxquelles ils ont été créés;

Que l'IICA et le CATIE exécutent des activités conjointes dans le but d'appuyer les efforts déployés par leurs États membres pour développer l'agriculture, l'élevage et la sylviculture dans le cadre d'une démarche de développement durable et respectueux de l'environnement;

Que, face aux nouveaux défis qu'affrontent les États des Amériques, il est essentiel de renforcer la collaboration entre les deux organisations et de faire reposer cette collaboration sur leurs compétences et leurs forces institutionnelles respectives qui vont permettre de répondre de manière satisfaisante aux demandes de coopération émanées des États membres et de tirer le maximum de profit des ressources disponibles;

Que, pour satisfaire les besoins des États membres, il faut avoir une stratégie et des directives communes afin d'accroître l'impact de ce travail conjoint et il faut également avancer dans la voie de la consolidation de mécanismes opérationnels de nature à faciliter l'élargissement des activités de coopération conjointes et le renforcement des capacités des deux institutions;

DÉCIDE :

1. De féliciter le Directeur général du CATIE et le Directeur général de l'IICA pour les progrès accomplis dans l'exécution d'activités conjointes au profit des États membres.
2. De demander au Directeur général de l'IICA et au Directeur général du CATIE d'élaborer et de présenter à la prochaine réunion ordinaire du Comité exécutif un programme d'activités conjointes pour les années 2009 et 2010, qui :
 - a. accordera une attention particulière à la mise en œuvre d'activités conjointes dans les domaines suivants : (i) le développement rural territorial, la gestion des ressources naturelles, l'environnement, le changement climatique; et (ii) l'innovation technologique, les chaînes de valeur et la compétitivité;
 - b. définira la stratégie et les mécanismes de gestion, administratifs et opérationnels les plus appropriés pour assurer la continuité nécessaire et accroître les résultats des activités conjointes.
3. De demander au Directeur général de l'IICA et au Directeur général du CATIE de mettre au point une plateforme commune de gestion des connaissances qui facilitera l'accès à l'information et aux connaissances gérées par ces deux institutions à tous les professionnels, à toutes les institutions et personnes qui œuvrent en faveur du développement agricole et rural dans les Amériques ainsi qu'aux étudiants des carrières professionnelles et techniques liées à l'agriculture.